

Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations

L'accompagnement renforcé des apprentis ne permet pas d'accroître les entrées en apprentissage et ne réduit pas les ruptures de contrat. En revanche, il favorise l'expression de certaines ruptures en créant les conditions favorables à un changement de contrat. Des solutions d'hébergement innovantes peuvent améliorer les conditions matérielles de la formation en apprentissage. Tels sont les principaux enseignements des évaluations des expérimentations menées sur cette question dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).

Mathieu Valdenaire, Alexia Pretari, Jean Bérard, pôle évaluation de la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Dans le cadre du plan Priorité jeunesse validé par le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, plusieurs mesures concernant l'alternance ont été annoncées. Elles ont notamment pour but de mieux accompagner les jeunes dans le choix de leur filière d'apprentissage et dans le déroulement de leur contrat, ainsi que d'améliorer leurs conditions d'hébergement. Ces propositions prennent place dans un contexte de promotion de l'alternance, objectif constant des politiques publiques depuis le début des années 1990, période durant laquelle l'État a commencé à s'engager de manière volontariste sur des objectifs quantitatifs.

L'accroissement du nombre de jeunes formés en alternance se heurte pourtant à plusieurs obstacles. Parmi ceux-ci, trois ont fait l'objet d'expérimentations dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, portant en majorité sur la préparation en apprentissage de diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat professionnel). La difficulté à trouver une entreprise d'accueil et un maître d'apprentissage, tout d'abord, limite le nombre d'entrées en apprentissage. La fréquence des ruptures de contrat prématurées,

ensuite, qui concerne environ 25% des jeunes apprentis, provoque des abandons de la part des jeunes et fragilise le recours des entreprises à l'apprentissage. Les apprentis préparant un diplôme de niveau V, dont le nombre de nouveaux entrants est stable, sont

COMPRENDRE

Alternance : un objectif constant des politiques publiques

En vingt ans, le nombre d'apprentis a presque doublé, pour atteindre un peu plus de 400 000 jeunes aujourd'hui. Le Livre vert issu de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse fixait en 2009 un nouvel objectif chiffré : doubler le nombre de jeunes formés en alternance d'ici à 2015. Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, annoncé en novembre 2012, entend quant à lui favoriser l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME, avec un objectif de 500 000 apprentis en 2017.

particulièrement concernés par ces ruptures¹. Enfin, les conditions matérielles d'apprentissage, notamment en matière d'hébergement, peuvent dissuader les jeunes d'entrer en formation et les empêcher de mener celle-ci à son terme.

Accompagner pour augmenter les entrées

Le premier objectif des expérimentations a porté sur l'entrée en apprentissage. Celle-ci représente une étape délicate pour les jeunes qui s'engagent dans cette voie. Dans l'enseignement secondaire, elle intervient majoritairement après la troisième. Informer les jeunes en amont de leur orientation vise à enrichir et éventuellement corriger leurs représentations des différents secteurs d'activité et ainsi à améliorer la qualité de leurs choix. Les entretiens menés par les sociologues Hervé Lhotel et Yannick Marcyan, dans le cadre de l'évaluation d'un projet auprès d'élèves de troisième, rappellent que l'orientation en alternance est souvent associée à un parcours scolaire difficile. C'est en partie un choix par défaut : «*Poursuivre la scolarité en seconde générale, mais aussi en seconde technologique, et dans une moindre mesure en seconde professionnelle, était devenu à un moment ou à un autre impensable*», font valoir les deux chercheurs. Hervé Lhotel et Yannick Marcyan soulignent également le

pois de l'entourage (anciens apprentis, proches travaillant dans un secteur d'activité recrutant des apprentis) qui favorise une forme de reproduction sociale. Ce trait explique en partie la sociologie particulière des apprentis, comparée à celle des jeunes des lycées professionnels qui préparent les mêmes diplômes par la voie scolaire. Les économistes Dominique Abriac, Roland Rathelot et Ruby Sanchez mettent ainsi en évidence que les parents des jeunes apprentis «*ont moins souvent [que ceux des jeunes en lycée professionnel] pour nationalité de naissance celle d'un pays du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et du Proche ou Moyen-Orient ; leur père est moins fréquemment employé, cadre ou agriculteur*»². L'entrée en apprentissage est par ailleurs conditionnée au fait de trouver une entreprise d'accueil et de signer un contrat d'apprentissage. Le processus de recrutement est lié aux réseaux sociaux et professionnels dont disposent les candidats et surtout leurs familles, qu'ils mobilisent notamment par le biais de candidatures spontanées. Le caractère peu formalisé de ce processus rend l'existence de discriminations à la fois probable et difficile à mesurer.

Pour ces raisons, depuis quelques années, les futurs apprentis sont de plus en plus accompagnés dans leur recherche d'un contrat. Les expérimentations du FEJ s'inscrivent dans

« Les jeunes rompent plus rapidement mais réintègrent par la suite une autre formation qui leur correspond mieux »

ce contexte, et certaines ont mis en place un accompagnement renforcé vers l'entrée en apprentissage : la collaboration entre centres de formation des apprentis (CFA) et missions locales est plus étroite et les jeunes sont encouragés à être suivis par la mission locale dans leurs démarches de recherche. Ce suivi vise à faciliter cette recherche et ainsi à augmenter les entrées en apprentissage. Un tel accompagnement en amont a fait l'objet d'un des volets de l'expérimentation menée par la mission locale de Tulle. Il comprend une évaluation rigoureuse, menée par comparaison entre un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin formés par tirage au sort. Ceci permet d'isoler les effets des deux volets de l'expérimentation (voir encadré «*Méthode*» ci-dessous). Les évaluateurs du projet, Bruno Crépon, Marc Gurgand, Thomas Le Barbanchon, Roland Rathelot et Philippe Zamora, ne mettent pas en évidence d'augmentation significative du nombre de contrats signés grâce à un accompagnement à l'entrée. Ce résultat est cohérent avec les études qui signalent que les entrées sont d'abord limitées par une offre de places insuffisante : pour le dire de manière triviale, ce n'est pas en accompagnant la demande que l'on augmente l'offre. Cet accompagnement a cependant favorisé un recours plus important au préapprentissage (de 7% des jeunes du groupe témoin à 11% des jeunes accompagnés), effet particulièrement fort pour les moins de 16 ans. Mais l'évaluation ne permet pas de connaître l'effet de cette orientation sur les parcours scolaires et professionnels des jeunes entrés en préapprentissage.

Réduire les ruptures de contrat

Le deuxième objectif des expérimentations est de réduire les ruptures de contrat en cours d'apprentissage, en intervenant à différents moments du parcours des jeunes. Celles-ci ont des conséquences à la fois sur les jeunes,

MÉTHODE

Comment mesurer l'impact de l'accompagnement des jeunes apprentis ?

Plusieurs évaluations menées dans le cadre du FEJ visent à mesurer l'impact d'un accompagnement renforcé sur le parcours des apprentis. Elles mobilisent pour cela des méthodologies exigeantes.

Comparer simplement le devenir des apprentis accompagnés et des apprentis qui ne le sont pas conduit à confondre l'apport de cet accompagnement et l'effet des caractéristiques spécifiques des jeunes de ces différents groupes. Pour que la comparaison entre les jeunes bénéficiant des projets et un groupe témoin n'en bénéficiant pas permette de conclure sur la plus-value de ces projets, il est nécessaire que les deux populations soient identiques en tout point et que le nombre des individus qui les composent soit suffisamment élevé.

La détermination par tirage au sort des bénéficiaires, parmi un nombre important de candidats, permet d'assurer que les membres des deux groupes (bénéficiaire et témoin) possèdent au départ des caractéristiques identiques, observables ou non. Les différences de trajectoire mesurées *in fine* sont ainsi uniquement attribuables au dispositif.

Elles s'interprètent comme l'impact des actions introduites dans le cadre du projet (notamment l'accompagnement renforcé) par rapport aux dispositifs habituellement mis en œuvre dont continuent à bénéficier les membres du groupe témoin.

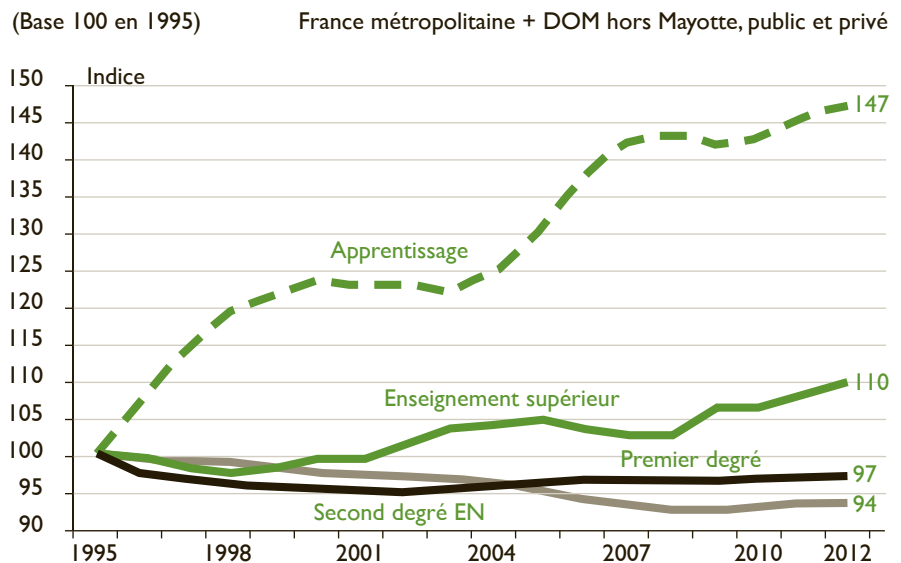
dont certains renoncent à ce type de formation, et sur les entreprises qui les accueillent : d'après une enquête de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie de 2011, 23% des entreprises ayant fait face à une rupture de contrat déclarent, au moment de la rupture, renoncer définitivement à l'apprentissage³.

Les erreurs d'orientation, de choix de secteur d'activité ou d'entreprise d'accueil peuvent expliquer une part de ces ruptures. Il est possible de limiter ces erreurs en intervenant en amont de la signature du contrat, en améliorant la qualité de l'appariement entre apprenti et maître d'apprentissage. L'accompagnement à l'entrée en apprentissage mis en œuvre par la mission locale de Tulle a, par exemple, augmenté le taux de rupture, donnant lieu à un abandon d'apprentissage dans les six premiers mois après le début de la formation, mais l'a diminué à plus long terme (au bout de deux ans). L'interprétation de ce résultat par les évaluateurs est que « les jeunes rompent plus rapidement mais réintègrent par la suite une autre formation qui leur correspond mieux ».

D'éventuelles erreurs d'orientation peuvent se révéler une fois l'apprentissage démarré, et des conflits entre apprentis et employeurs peuvent apparaître, conduisant à des ruptures prématurées de contrats. Un accompagnement spécifique après la signature du contrat et pendant le déroulement de l'apprentissage vise ainsi à prévenir ces ruptures, par la mise en place d'une médiation en cas de tensions entre l'apprenti et l'employeur. Celle-ci s'inscrit dans un mouvement plus large de reconnaissance de l'utilité d'un tutorat externe assuré entre les jeunes et les entreprises dans le cadre des contrats d'apprentissage.

L'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du deuxième volet de l'expérimentation menée à la mission locale de Tulle, une fois les jeunes entrés en apprentissage, a eu pour effet d'augmenter la part des ruptures ayant débouché sur la signature d'un nouveau contrat (de 14 à 22%). Cependant, la proportion de jeunes qui ont quitté définitivement l'apprentissage est restée stable, en dépit de l'accompagnement proposé (environ 12%). Ainsi, le suivi a permis

FIGURE 1 - Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995



Source : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES ; France métropolitaine et DOM hors Mayotte, public et privé ; extrait de « L'état de l'École : 30 indicateurs sur le système éducatif français », numéro 23, octobre 2013.

« à davantage de ruptures "latentes" de s'exprimer », les jeunes bénéficiant d'un programme sécurisé en cas de rupture du contrat. Jean Bourdon, Christine Guégnard, Claire Michot, évaluateurs d'un projet mené par la mission locale de Beaune (inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé), montrent que les ruptures de contrat ne sont pas nécessairement négatives pour la trajectoire de vie des jeunes. Dans certains cas, elles peuvent déboucher sur un emploi direct et, dans d'autres, sur la signature d'un nouveau contrat. C'est le cas de 5% (emploi direct) et 17% (signature d'un nouveau contrat) des apprentis ayant connu au moins une rupture dans le cadre de l'expérimentation menée à Beaune⁴.

Améliorer les conditions matérielles d'apprentissage

Le troisième objectif des expérimentations tenait à l'amélioration des conditions matérielles de déroulement de la formation en apprentissage. Il s'agit en effet d'un cadre particulier d'études, qui peut impliquer un double lieu de vie si le CFA et l'entreprise d'accueil ne sont pas situés sur le même territoire. Des expérimentations, comme le projet de « mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les

particuliers pour les jeunes en mobilité », porté par le Conseil régional d'Aquitaine et évalué par les sociologues Gérard Boudesseul, Laurence Laffite, Morgan Peuvrel et Céline Vivent, ont visé à améliorer les conditions de vie des jeunes en alternance qui ont besoin d'un double logement. L'enjeu du projet était de favoriser le logement des apprentis chez des particuliers. Cette solution cherche à rendre plus attractif l'apprentissage sur des sites distants, tout en rassurant la famille des très jeunes apprentis en termes d'encadrement. Le caractère expérimental tient à l'articulation des logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus), avec des logiques de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes, parfois âgés (57 ans en moyenne). L'évaluation montre que les jeunes ont été satisfaits par cette offre de logement à plus bas prix. « J'ai pas mal de contraintes parce que j'ai déjà un appartement sur Lorient. Je n'aurais pas pu me loger plus cher », rapporte l'un d'entre eux. Considérant que le dispositif était particulièrement utile au bon déroulement de leur double hébergement, ils confirment que cette solution leur permet de suivre à temps plein leur apprentissage. « Je ne pense pas que j'aurais continué le CFA sans ça. J'aurais mis tout mon salaire dans l'hôtel », a affirmé un jeune apprenti

interrogé. Les familles des apprentis mineurs déclarent également apprécier le dispositif, les accueillants ayant quant à eux accepté de manière hétérogène ce transfert partiel de responsabilités. L'évaluation ne permet pas de se prononcer sur la capacité d'un tel dispositif à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage sur le territoire.

Les limites de l'offre

Au final, les évaluations conduisent à tempérer le caractère déterminant du taux de rupture pour le développement de l'apprentissage. L'objectif principal reste d'assurer un accompagnement qui permette de se réorienter dans de bonnes conditions. De ce point de vue, ces résultats, s'ils n'apparaissent pas conformes aux objectifs des projets, ne sont pas nécessairement négatifs. Les évaluations montrent par ailleurs que les projets n'ont pas permis d'augmenter significativement les entrées en apprentissage, dans un contexte où CFA et missions locales accompagnent déjà les jeunes. Le volume d'offres constitue la variable

« Le volume d'offres constitue la variable fondamentale pour atteindre les objectifs de croissance du recours à ce type de formation »

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées de manière indépendante. Il est piloté par le Délégué interministériel à la jeunesse. Cette synthèse repose sur l'analyse de 12 évaluations d'expérimentations portant sur la question de l'alternance et soutenues dans le cadre du FEJ. Les rapports d'évaluation, remis entre septembre 2011 et mai 2013, sont en ligne sur le site du FEJ : www.experimentation.jeunes.gouv.fr

fondamentale pour atteindre les objectifs de croissance du recours à ce type de formation. Ce constat incite à réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre pour inciter les entreprises à proposer davantage de postes en apprentissage.

La question de l'offre de places en apprentissage est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans le contexte d'un renforcement des politiques visant à prévenir les sorties sans diplôme du système éducatif. Un aspect essentiel de ces politiques repose sur la diversification des solutions de formation proposées à des élèves en difficulté dans leur cursus. Des orientations vers des formations en apprentissage anticipées et préparées en lien avec les familles constituent pour cela une possibilité importante de réduction des abandons de scolarité⁵.

Mais elles nécessitent que les élèves trouvent dans l'offre de contrats d'apprentissage des débouchés qui correspondent à leurs vœux.

1. « L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés » Dares analyses, 2012, n°80; Bentabet, E., Cart, B., Henguelle, V., Toutin, M., Kogut, F., « Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage » (CLERSE-CEREQ), novembre 2012.
2. Abriac, D., Rathelot, R., Sanchez, R., « L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », coll. Insee références, Insee, 2009.
3. « Les ruptures des contrats d'apprentissage, une fatalité? », analyses et commentaires du réseau des CCI, 4 p., ACFCI, 2011.
4. Une expérimentation à large échelle, portée par le Conseil national des missions locales et qui a pris la suite de l'expérimentation menée à Tulle, est toujours en cours : ses résultats seront importants pour infirmer ou confirmer ceux disponibles à ce jour, établis à partir d'échantillons relativement restreints.
5. Goux, D., Gurgand, M., Maurin, E., « Implication des parents et prévention du décrochage scolaire », rapport intermédiaire d'évaluation, hors appel à projets n°9, 2013.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- Boudesseul, G., Laffite, L., Peuvrel, M., Vivent, C., « Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité », rapport final d'évaluation, API 239, 2011.
- Bourdon, J., Guégnard, C., Michot, C., « Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé », rapport final d'évaluation, API 263, 2012.
- Crépon, B., Gurgand, M., Le Barbanchon, T., Rathelot, R., Zamora, P., « Sécurisation du parcours des jeunes s'engageant dans l'apprentissage : bilan d'une expérimentation aléatoire contrôlée conduite en Corrèze », rapport final d'évaluation, APDIIESES 09, 2012.
- Lhotel, H., Marcyan, Y., « FAR – Faire de l'alternance une réussite », rapport final d'évaluation, API 438, 2012.

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique publications)



BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95, av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

5 numéros : 20 euros 10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

Oui Non

Signature : _____

Directeur de la publication :

Olivier Toche

Conseillères scientifiques :

Marie Dumollard, Francine Labadie

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteurs du numéro :

Mathieu Valdenaire, Alexia Pretari,

Jean Bérard

Correction :

Sabrina Bendersky

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 2112-3985



Bulletin
d'études et de
synthèses de
l'Observatoire
de la jeunesse